

ABONNEMENT.

SAUMUR :
 12 an. 30 fr.
 6 mois 16
 3 mois 8
 Poste :
 12 an. 35 fr.
 6 mois 18
 3 mois 10

On s'abonne :

A SAUMUR,
 Au bureau du Journal
 ou en envoyant un mandat
 sur la poste,
 et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne. 20 c.
 Réclames, — 30
 Faits divers, — 15

RÉSERVES SONT FAITES
 Du droit de refuser la publication
 des insertions reçues et même payées,
 sauf restitution dans ce dernier cas;
 Et du droit de modifier la rédaction
 des annonces.

Les articles communiqués
 doivent être remis au bureau
 du journal la veille de la repro-
 duction, avant midi.
 Les manuscrits déposés ne
 sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
 A L'AGENCE HAVAS
 8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-
 traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en (im-
 bres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR

6 Novembre 1883.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Séance d'hier lundi.

M. Brisson ouvre la séance en annonçant la mort de M. Bartoli, député de Sartène. Puis on reprend la discussion des propositions de loi municipale.

Un intéressant débat s'engage sur l'article 139 concernant les dépenses obligatoires des communes.

La commission a supprimé, on le sait, les dépenses afférentes à l'exercice des différents cultes. M. Cassou vient développer un amendement proposant une exception en faveur des édifices religieux dans les communes où les fabriques ne pourront pourvoir elles-mêmes à l'entretien de ces édifices. Il constate qu'il y a en France 27,000 communes dont les fabriques sont trop pauvres pour supporter les charges que l'on prétend leur imposer.

Après une réponse de M. Bastid, membre de la commission, l'amendement n'est pas pris en considération.

Mais voilà que M. Margue propose d'inscrire au nombre des dépenses obligatoires l'abonnement au *Bulletin des lois*. Aussitôt la commission et la Chambre s'empressent d'accepter cette addition.

Pourquoi l'habile M. Wilson ne s'est-il pas avisé de réclamer semblable faveur pour sa *Petite France* ?

M. Freppel vient développer un amendement tendant à inscrire obligatoirement au budget communal :

1° L'indemnité de logement aux ministres des cultes lorsqu'il n'existe pas de bâtiment affecté à cet usage ;

2° Les secours aux fabriques des églises en cas d'insuffisance de leurs revenus.

Se plaçant tout d'abord sur le terrain juridique, l'éminent évêque invoque l'ancien droit d'après lequel la commune, et non pas la fabrique, devait pourvoir au logement du

curé. Il rappelle que les lois concordataires et plusieurs arrêts de la Cour de cassation ont consacré ce principe.

En ce qui concerne la seconde partie de son amendement, il constate que la suppression du monopole des pompes funèbres a privé les fabriques de ressources importantes. Veut-on donc ruiner ces établissements ?

L'orateur répond ensuite à diverses objections. On a exprimé des craintes pour l'équilibre du budget communal. Craintes chimériques ! Est-ce que l'approbation du préfet ne sera pas en tout cas nécessaire ? Quant au contrôle du budget des fabriques, ne restera-t-il pas au conseil municipal ? Et ignore-t-on que le ministre prononce souverainement lorsque, à l'occasion d'une demande de secours, un désaccord éclate entre l'autorité administrative et l'autorité ecclésiastique ?

Le but que l'on poursuit, c'est de préparer, par la séparation de la fabrique et de la commune, la séparation de l'Eglise et de l'Etat.

A la suite d'un simulacre de réponse fait par M. Bastid, l'amendement de M. l'évêque d'Angers est repoussé.

Sur l'article 141, excellent discours de M. d'Aillières qui vient proposer de laisser aux communes l'entière liberté de modifier les taxes, sans qu'elles aient besoin de réclamer l'autorisation du conseil général.

Mollement combattu par M. de Marcère et soutenu par M. Labuze, sous-secrétaire d'Etat, l'honorable M. d'Aillières obtient le renvoi des articles 140, 141, 142 et 143 à la commission.

Il est entendu que ce renvoi équivalait à l'adoption du principe qui a motivé l'intervention de l'éloquent député royaliste.

Les articles 144 à 164 sont votés sans débat ; les articles 165 et 166 sont réservés, et la suite de la discussion est ajournée à demain.

M. Alcide Dusolier dépose son rapport sur le projet relatif aux manifestations sur la voie publique.

La séance est levée à 5 h. 45.

Chronique générale.

Le *Temps* enregistre une dépêche du *Daily News* qui nous annonce que les difficultés continuent au Tonkin, entre l'autorité militaire et l'autorité civile. Le contre-amiral Courbet demande des pouvoirs absolus et indivis affranchis, pendant la campagne, de toute autorité civile.

Il demande aussi que les fonctions administratives lui soient dévolues jusqu'à la pacification du pays. Le *Daily News* pense que si la requête de l'amiral est accueillie, M. Harmand se retirera et ses fonctions demeureront vacantes. Ce serait une sage mesure. Au moment où les opérations sérieuses vont commencer, il serait bon que l'autorité de l'amiral Courbet, qui va avoir à les diriger, ne fût point contrebalancée par celle d'un médecin qui évidemment n'entend rien à la stratégie.

A propos de ces opérations, le *Daily News* nous révèle qu'il sera difficile de les faire aboutir à un succès.

Il paraîtrait, en effet, que les deux places de Soutay et de Bac-Ninh, qu'il s'agit de prendre, sont défendues par une double ligne de fortifications formidables à angle droit, d'un kilomètre chacune, avec quarante grosses pièces d'artillerie de chaque côté. On évalue à 15,000 le nombre d'hommes qui composent les garnisons.

Le *Temps* enregistre en outre une nouvelle importante tirée du *Times* et qui prouve que la dépêche lue par M. Ferry à la Chambre était de pure invention.

Le marquis de Tseng, dit en effet le *Times*, vient de recevoir une dépêche du Tsong-Li-Yamen exprimant la grande surprise du gouvernement chinois au sujet du télégramme de M. Tricou, lu par M. Jules Ferry à la Chambre française.

Le conseil de régence et Li-Hong-Tchang lui-même nient avoir exprimé le moindre désir de voir rester M. Tricou, et déclarent approuver pleinement la manière dont le

marquis Tseng a rempli ses instructions au sujet de la question tonkinoise. M. Ferry avait donc menti !!!

L'accord est loin d'être fait entre les ministres relativement aux conséquences de la retraite de M. Challemel-Lacour.

La majorité des membres du cabinet admet parfaitement que M. Ferry s'installe au quai d'Orsay ; mais il y a de grandes hésitations pour son successeur au portefeuille de l'instruction publique.

Il semblerait, en effet, que M. Paul Bert, l'auteur de l'ordre du jour de confiance, dût être le candidat favori ; mais plusieurs ministres objectent que la question des écoles étant entrée dans une période d'accalmie, il serait peut-être impolitique de choisir un homme dont le retour aux affaires serait le signal de luttes nouvelles et ardentes.

En présence de ces difficultés, on aurait proposé, comme moyen terme, d'accorder un congé à M. Challemel-Lacour qui refuse.

Quoique le décret confiant à M. Jules Ferry l'intérim des affaires étrangères n'ait pas encore paru à l'*Officiel*, nous croyons savoir que le président du conseil a pris dès dimanche la direction des affaires de ce département.

M. Challemel-Lacour, très-souffrant, va quitter Paris au premier jour.

Malgré ce qu'a dit la *Republique radicale*, il est parfaitement vrai que le général Thibaudin a eu diverses entrevues avec le ministre de la guerre. Hier matin encore il l'a vu, devant statuer, dans l'après-midi, sur la suite que comporte la lettre écrite de l'ancien ministre de la guerre pour appuyer la candidature de M. Maujan.

Les opérations militaires, suspendues pendant la période des pluies et des inondations, sont à la veille de reprendre au

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LA BAGUE D'OPALE

PAR ÉDOUARD DIDIER.

Quelques minutes plus tard, Harriett ouvrait doucement la porte du salon et la refermait avec la précaution inquiète qui était dans ses allures félines. En voyant la physionomie bouleversée de mistress Mac Dowel, elle devina une déception, et, s'approchant d'elle, elle lui dit à voix basse :

— Eh bien, vous avez parlé ?

— Oui.

— Et la réponse ?

— Mauvaise. Cette jeune fille pourrait s'appeler Nancy Tête-de-Fer.

— Et moi, dit l'Indienne en tendant le bras vers la porte en signe de menace, je m'appelle Harriett Coeur-d'Acier.

— Que décides-tu ? demanda mistress Mac Dowel.

Harriett réfléchit un instant :

— La nuit porte conseil, dit-elle. Demain, avant le premier déjeuner, descendez au jardin, vous m'y trouverez. Nous causerons.

Ce matin-là, le soleil s'était levé radieux dans un

ciel sans nuages ; la nature semblait en fête. Les enivrants parfums qui montaient de la prairie sur la montagne chassaient devant eux les brouillards des matinées d'automne. Le rideau qui masquait la forêt se déchirait peu à peu, et les arbres, encore couronnés de leur feuillage, apparaissaient comme un vaste manteau semé de fleurs. C'est que les premières brises de septembre avaient apporté à la forêt sa parure nouvelle ; elles avaient teint sa robe verte des couleurs les plus variées : l'or, l'orange, le pourpre, le bronze, la rouille, se mêlaient et se fondaient dans une douce harmonie ; la nature semblait en fête. Au sommet d'un massif de mangliers dont les branches entrelacées formaient à trente pieds du sol un fourré impénétrable, des oiseaux chantaient.

Par cette splendide matinée, sous ces arbres tout pleins du joyeux bruit des chœurs ailés, deux femmes complétaient la mort d'une jeune fille.

— Par quel moyen arriver à notre but ? demandait mistress Mac Dowel.

— Le moyen, dit Harriett, c'est mon frère qui nous le fournira.

Le frère d'Harriett était le chef de la tribu des Chayennes. On le nommait la Nuée-Rouge. Quoique cette tribu fût nomade comme toutes les tribus d'Indiens, elle ne quittait guère le pied des Montagnes-Rocheuses. Les Chayennes ne dépassaient jamais le territoire des Sioux-Dakotas, leurs mor-

tels ennemis.

Harriett n'a jamais vécu en bonne intelligence avec les siens. Elle nous a elle-même appris qu'elle s'était enfuie de la tribu, parce qu'on voulait lui faire épouser un chef fameux, la Pluie-qui-Marche. Depuis cette époque déjà lointaine, il y a eu, du reste, entre Harriett et son frère la Nuée-Rouge, quelques tentatives de rapprochement. Harriett a revu quelquefois son frère qui ne désespère pas de la ramener parmi les siens. Bref, Harriett a conservé sur ce frère une certaine autorité, et il lui serait facile d'amener la Nuée-Rouge à venir à Black-water. Déjà même, et sans consulter mistress Mac Dowel, elle a dépêché un émissaire au grand chef qui n'attend qu'un signal pour se présenter devant sa sœur. Depuis quatre jours déjà il a dû se trouver chaque soir au pied d'un figuier dans la lande qui borde la propriété, attendant qu'on vint l'y chercher.

— De quelle utilité nous serait-il donc ? demanda mistress Mac Dowel.

— Voici, répondit Harriett, ce que je compte obtenir de mon frère. A la tête d'une partie de ses Chayennes, il envahira nuitamment la propriété, dont nous aurons soin de lui faciliter l'accès. Vous et moi, maîtresse, nous pourrions sortir d'ici saines et sauvées, puisque la Nuée-Rouge sera là pour préparer notre fuite.

— Et Nancy ?

— Elle demeurera prisonnière des Chayennes et deviendra bientôt, grâce à sa beauté, la squaw, la femme de quel que chef.

— Elle vivrait !

— Ne craignez rien, maîtresse ; c'est ainsi que les choses se passeraient si la Nuée-Rouge n'y mettait bon ordre. Mais mon frère m'obéira aveuglément et... il faut que miss Nancy trouve ici son tombeau.

— Horrible ! dit tout bas mistress Mac Dowel.

Harriett reprit avec un sinistre sourire :

— Par les soins de mon frère, un récit authentique de sa mort sera envoyé au magistrat du district, afin qu'un acte de décès puisse être dressé. Alors, maîtresse, votre but est atteint ; miss Nancy écartée, entre l'héritage de Mac Dowel et vous, il n'y a plus personne.

— Mais, es-tu bien sûre, au moins...

— Silence ! dit tout bas Harriett en posant la main sur le bras de sa maîtresse, il y a quelqu'un de l'autre côté du massif.

En effet, les deux femmes s'étant avancées au-delà des mangliers, aperçurent un nègre debout et appuyé contre le tronc d'un sycamore. Il semblait absorbé dans une muette et profonde contemplation.

— C'est Zambo ! dit mistress Mac Dowel.

— Mais que fait-il là ? Malheur à lui s'il nous épiait !

Tonkin. Les derniers renforts envoyés le 24 septembre dernier par le *Bien Hoa* et le *Tonkin* doivent arriver en ce moment à destination.

L'amiral Courbet a été investi de la direction générale des troupes et de la flotte. Il n'attend que l'entrée en ligne des bataillons détachés de l'armée d'Afrique pour agir vigoureusement.

PRISE DE NINH-BINH ET PHUNOI.

Le bureau, à Paris, du *New-York Herald* communique la dépêche suivante de Hong-Kong, 4 novembre :

« Le contre-amiral Courbet a pris, le 18 octobre, la direction des affaires au Tonkin.

» Le 21 octobre, le colonel Badens, avec vingt hommes appartenant aux canonniers *Pluvier* et *Léopard*, s'est emparé de la citadelle de Ninh-Binh.

» Il s'est emparé également sans opposition de la citadelle de Phunoi, située à cinq kilomètres dans les terres.

» Canton est tranquille. Les Européens circulent sans crainte dans la ville. Les missionnaires qui s'étaient rapprochés des ports retournent dans l'intérieur du pays. »

Le *Gaulois* reçoit de Londres la dépêche suivante :

« Les conditions imposées par la France au gouvernement d'Emyrne sont connues au Foreign-Office. L'amiral Galiber demande que la reine Ranavolo reconnaisse le protectorat français sur tout le district de Sakalao, confirme le précédent traité et paie une partie des frais de l'expédition.

» Les Hovas craignent que la France ne veuille imposer son protectorat à l'île entière ; aussi se sont-ils déclarés prêts à accepter les demandes de l'amiral Galiber.

» Les ambassadeurs Hovas, qui sont venus à Londres après avoir quitté Paris, de crainte que M. Duclerc, alors ministre des affaires étrangères, ne les fit souscrire à des conditions qu'ils ne pouvaient accepter, ont été étranglés à leur retour à Madagascar, où ils ont été accusés d'avoir suscité la guerre faite par la France. »

La question de l'envoi de cavalerie au Tonkin est résolue.

Une compagnie du train des équipages militaires sera chargée du service des transports ; les mulets dont elle dispose et les chevaux qu'on achètera dans le pays serviront à former, à l'instar des Anglais, des sections d'infanterie montée, qui seront organisées par des officiers de cavalerie que le ministre de la guerre désignera.

M. SEVÈNE.

Nous avons annoncé hier la mort de M. Sevéne, directeur général de la Compagnie d'Orléans, décédé subitement vendredi matin, à dix heures, au siège de la Compagnie, rue de Londres, 2, à Paris. Au moment où M. Sevéne se mettait au travail, il a été pris

— Non, dit tout bas mistress Mac Dowel. Il regarde les fenêtres de Nancy. Vois donc, il semble la menacer. Je ne sais, en vérité, ce que peut lui avoir fait Nancy ; mais ce négro semble, depuis la mort de sa mère, l'avoir prise en une profonde aversion.

— Ah ! puissiez-vous dire vrai, maîtresse, le drôle pourrait nous être bien utile.

Cependant mistress Mac Dowel s'était approchée du jeune négro, sans que celui-ci la remarquât, ou du moins parût la remarquer.

— Zambo ! dit la jeune femme.

Le négro tressaillit et se retourna.

— Maîtresse, dit-il en baissant la tête, comme s'il était pris en faute.

— Que fais-tu là ?

— Rien, maîtresse.

— Ce sont les fenêtres de miss Nancy que tu regardais là avec tant d'attention ?

— Moi... regarder... miss Nancy ! moi, ah ! non, maîtresse.

— Allons, ne mens pas ; tu n'es pas bien pour miss Nancy. Que t'a-t-elle donc fait ?

— Ce qu'elle m'a fait ? dit le négro dont les yeux s'illuminèrent, elle a pris la mère à Zambo !

— Allons, tu dis des folies. Ta mère est morte, au contraire, malgré tous les soins que miss Nancy lui a prodigués.

— Zambo le croyait aussi.

de violents vomissements qui ont, très-probablement, provoqué la rupture d'un vaisseau. On n'a pas même eu le temps de faire venir un médecin. M. Sevéne était âgé de cinquante-huit ans.

Cette fin prématurée a causé une profonde émotion parmi le nombreux personnel de la Compagnie, qui portait à son directeur une vive affection. Succédant à M. Solacroup, en 1879, M. Sevéne s'était attaché, dès le début, à améliorer le sort des employés. Le système de participation aux bénéfices inauguré par la Compagnie étant devenu insuffisant par suite de l'extension croissante des parties prenantes, M. Sevéne songea à modifier dans un sens libéral la caisse de prévoyance et de secours qui fonctionnait parallèlement avec la participation aux bénéfices.

C'est alors qu'il créa l'organisation actuelle de la caisse des retraites, qui accorde à tous les employés des avantages inconnus jusqu'à présent. Il avait aussi pris l'initiative ou hâté le développement d'autres mesures philanthropiques, telles que création d'écoles, d'asile, de cantines, etc., qui peuvent servir de modèles à toutes les grandes entreprises. Rien d'ailleurs n'égalait sa bienveillance et son esprit de justice envers tous ses subordonnés.

M. Sevéne avait, comme son prédécesseur, la passion du travail et un dévouement sans borne aux intérêts qui lui étaient confiés. Entré de bonne heure au service de la Compagnie, après être sorti le premier de l'École polytechnique, M. Sevéne avait parcouru tous les échelons de la hiérarchie, et il devait à son seul mérite et à son incontestable supériorité la haute situation qu'il occupait.

M. Sevéne laisse deux fils, dont l'un est officier de marine et le second auditeur au conseil d'Etat.

Les obsèques de M. Sevéne ont eu lieu hier lundi, à midi, à l'église de la Trinité.

REVUE FINANCIÈRE.

C'est encore la faiblesse qui domine à la fin de la huitaine ; les acheteurs avaient conçu certaines espérances basées sur les rachats à opérer en liquidation, sur le détachement du coupon du 4 1/2 0/0 1883 et enfin sur le succès du gouvernement à la Chambre, à propos de l'interpellation au sujet du Tonkin. Tout cela a été sans effet, et le marché est de nouveau tombé, comme il retombera toujours après chaque tentative de hausse. La hausse n'est pas possible avec une situation politique comme la nôtre, avec une expédition engagée comme celle du Tonkin, avec un déficit de 150 millions et un emprunt de 6 ou 700 millions en perspective, sans compter ceux des grandes Compagnies. Car le déficit est beaucoup plus considérable que celui qui est annoncé par le ministre des finances, M. Laroche-Beaulieu, dont nous citons plus haut les chiffres, nous le démontrons dans un article paru récemment dans les *Débats*, et qui jette une lumière nouvelle sur notre situation financière. On a donc, comme nous le disions plus haut, faibli de nouveau après quelques velléités de reprise. La note caractéristique du marché a été la faiblesse des principaux établissements de crédit, contre lesquels la spéculation à la baisse a entrepris une campagne qui ne semble pas près d'être terminée. On dit, non sans quelque vérité, que les primes considérables qu'enregistre encore la cote sur les cours de plusieurs établissements de crédit ne sont pas justifiables en ce moment ; pas de bénéfices sembla-

bles à ceux qui, avant la crise que nous traversons, leur donnaient une raison d'être ; que le terrain des affaires est le même pour tous, actuellement, c'est-à-dire stérile. Et sur ces données, on attaque vigoureusement les cours de la Banque de Paris, du Lyonnais, du Comptoir d'Escompte, etc., etc. La Banque de Paris réagit vivement à 820, si bien qu'un journal annonce que le conseil d'administration, comprenant le danger d'un effondrement, étudie une combinaison qui permette d'arrêter le mouvement, en rachetant des titres au moyen des réserves. Nous n'ajoutons à cet on-dit qu'une médiocre confiance, car le conseil de cet établissement de premier ordre n'a pas besoin qu'on lui apprenne d'abord qu'une Société ne peut ni ne doit acheter ses propres titres sans l'assentiment des actionnaires, et que le rachat n'est possible que dans le cas où les cours sont au-dessous du pair.

Mais c'est seulement pour donner la mesure des inquiétudes que fait naître cette dépréciation des grands établissements que nous avons cités, cette rumeur d'ailleurs invraisemblable, nous nous plaignons à le croire. Le Comptoir d'Escompte baisse à 940. Le Lyonnais faiblit à 530, la Société Générale à 495. Quant à la Banque Ottomane elle recule très-vivement à 683.75. Pour cette dernière valeur, il y a des données plus certaines que les bruits cités plus haut, au sujet de la Banque de Paris. Des rapports de Londres, il ressort qu'une divergence d'opinions assez grave existe entre les administrateurs anglais et ceux de Paris. On n'est pas d'accord sur bien des points ; sur la remise aux Calendes Grecques de la conversion de la dette turque d'abord, puis sur la prorogation du syndicat des priorités ottomanes, lesquelles obligations les administrateurs anglais seraient, paraît-il, décidés à ne pas laisser inscrire au bilan de la Banque Ottomane à plus de 50 0/0 de leur valeur nominale, ce qui diminuerait sensiblement l'actif de cet établissement et par conséquent le chiffre du dividende distribuable ; bref, c'est le désarroi général, et on ne voit guère où cela va nous mener. Le Crédit Foncier est à peu près la seule valeur qui reste assez ferme entre 1,220 et 1,230. La Compagnie Foncière de France est à 460. La situation de cet établissement comporterait des cours meilleurs : en effet, en comparant le bilan au 30 septembre de cette année à celui de 1882 à la même date, nous constatons une amélioration des différents chapitres. Le portefeuille s'est accru de 1,325,000 fr. en effets hypothécaires escomptables, le chapitre des prêts hypothécaires s'est accru de 32 millions. Impôts et frais généraux ont diminué de 45,000 fr. Les réserves statutaires s'élevaient de 1,100,000 à 1,380,000 sur le compte de profits et pertes s'élevaient à 2,053,000 fr. il est prélevé 200,000 fr. à porter aux réserves. Le total des bénéfices de 1883 dépassera ceux du dernier exercice qui avait 16 mois. On peut compter sur un dividende d'au moins 18 fr. par litre, soit plus de 7 0/0 du capital versé.

CHRONIQUE LOCALE

ET DE L'OUEST.

Les vols qui ont été accomplis dans la nuit de dimanche, à la banque Lambert et chez M. Mollay, ont été précédés d'une tentative chez M^{me} Baillou de la Brosse, rue de l'Ancienne-Messagerie.

Dimanche soir, vers 7 heures 1/2, les domestiques furent très-étonnés d'entendre le chien de la maison aboyer d'une façon extraordinaire. Prêtant alors l'oreille attentivement, ils entendirent d'une façon distincte le bruit d'une clef tournant dans la serrure. C'est alors que ces domestiques, effrayés, demandèrent du dedans qui était là ; mais personne ne répondit.

Les voleurs, car c'en étaient certainement, qui avaient cru la maison vide, décampèrent aussitôt.

Ils s'étaient, du reste, heurtés à une bonne serrure à secret qui leur eût demandé beaucoup de temps à crocheter.

Comme coïncidence bizarre, les mêmes domestiques, quelques jours auparavant, avaient entendu des propos tenus par deux hommes qui leur parurent suspects.

C'était justement au coin de la rue de l'Ancienne-Messagerie. L'un de ces individus disait à l'autre, en désignant la rue où habitent beaucoup de propriétaires :

— C'est dans cette rue qu'il y fait bon !

— Tu la connais donc bien, cette rue ? dit l'autre.

— Oh ! il y a longtemps que je la connais.

Ce lambeau de conversation en disait assez pour faire croire que les individus dont il s'agit ne seraient pas étrangers aux vols de dimanche.

La tempête qui règne aujourd'hui et a commencé la nuit dernière était ainsi annoncée par le bulletin météorologique du *New-York Herald* :

« New-York, 3 novembre.
» Une perturbation traverse en ce moment l'Atlantique ; elle atteindra les côtes de France et d'Angleterre entre le 4 et le 6 novembre. »

SERVICE MILITAIRE.

Les hommes des catégories désignées ci-dessous sont prévenus qu'ils devront déposer leur livret individuel à la mairie de leur domicile ou de leur résidence, à partir du dimanche 4 novembre jusqu'au dimanche 2 décembre suivant :

1. Tous les hommes des classes 1869, 1876 et 1874, sans exception.

2. Les hommes de la classe 1878, à l'exception de ceux de la première portion, lesquels ont quitté le service actif porteurs de leur livret en règle. Les hommes ayant contracté l'engagement conditionnel dans le courant de l'année 1879 sont de la classe 1878.

Les hommes qui ne se conformeraient pas aux prescriptions du présent avis seraient passibles de punitions disciplinaires. Les hommes sont prévenus qu'ils doivent toujours réclamer un récépissé, lorsqu'ils remettent leur livret à la mairie ou à la gendarmerie.

C'est le 114^e de ligne, en garnison à Saint-Maixent (Deux-Sèvres), qui est désigné pour recevoir, cette année, les engagés conditionnels qui ont choisi l'arme de l'infanterie.

Nous recevons le premier numéro de la *Petite Gazette de l'Ouest*, journal hebdomadaire paraissant à Baugé. Le nouveau journal est résolument catholique et royaliste. Il réclame « la monarchie traditionnelle » dont M. le comte de Paris est l'héritier légitime, et qui seul peut sauver le pays.

Nous souhaitons à notre confrère de Baugé une cordiale bienvenue sur ce terrain de la lutte « contre la République qui avilit et ruine la France. »

ANGERS.

La *Gazette de France* dit que l'initiative de la messe du Saint-Esprit pour la rentrée des corps judiciaires, à Angers, a été prise par le tribunal de commerce. La *Gazette* fait erreur. C'est le conseil de l'ordre des avocats, sur la proposition d'un des membres, qui a décidé de maintenir la tradition en ce qui le concerne. Mais nous apprenons que vendredi prochain 9 novembre, à midi, une autre messe du Saint-Esprit sera célébrée en l'église Notre-Dame, à la demande du tribunal de commerce d'Angers dont tous les juges ont été unanimes à proclamer que l'idée de Dieu et l'idée de justice sont inséparables.

LES SOUFFRANCES DE L'AGRICULTURE.

Les charges de l'agriculture, sacrifiées par les républicains, s'élèvent à 44 pour cent de son revenu !

L'agriculture réclame des dégrèvements, des débouchés, des voies de communication, une juste protection contre les producteurs étrangers ; elle supplie le gouvernement d'alléger le fardeau écrasant de l'impôt.

« Eh bien, dit le *Nord agricole*, on ne trouve rien de mieux à faire pour nos malheureuses populations rurales que de leur offrir un ruban vert. Quelle dérision ! Il fallait aux cultivateurs un remède à leur détresse. On les berne et on essaie de leur faire oublier avec une médaille qu'ils meurent de faim. Il est si simple, si facile et si commode d'inventer un ordre ridicule, au lieu de tenir les promesses électorales et de remplir les engagements contractés !

» Il y aura 4,000 chevaliers du Mérite agricole, fonctionnaires, industriels, journaliers, dans les Comices, déclameront des phrases pompeuses à l'adresse de l'agriculture dont ils ne connaissent pas le premier mot. Mais il restera dix-huit millions d'agriculteurs en souffrance. L'agriculture ne veut être ni palmée ni décorée : elle veut être respectée et soulagée. »

Théâtre de Saumur.

Hier soir, le public est sorti enthousiasmé de la représentation de *Mireille*. Succès complet pour l'œuvre de Gounod et ses interprètes. Nous tenons à le constater de suite à la hâte.

Remercions l'Association artistique d'avoir bien voulu nous faire entendre cette

revisante partition inconnue jusqu'ici à Saumur; mélodique d'un bout à l'autre, elle charme les oreilles les moins exercées, elle est écoutée avec intérêt par les vrais dilettantes. Enfin, tous ceux qui aiment la musique délicate et distinguée, pleine de poésie et de fraîcheur, ne pouvaient être plus amplement satisfaits qu'en entendant l'opéra — nouveau pour nous — de l'illustre auteur de *Faust*.

L'interprétation a été des plus soignées, des plus artistiques. Au premier rang, nous devons citer M^{lle} Garcin, qui a charmé l'auditoire dans son rôle plein de grâce et de naïveté de la fille de maître Ramon, et dont le chant a provoqué les plus chaleureuses salves d'applaudissements.

Brillant succès aussi pour M. Grandville, le jeune ténor à la voix si remarquable, et qui est certainement appelé à briller sur les plus grandes scènes.

Nos plus sincères compliments à MM. Solva et Poitevin, qui ont fait preuve d'un talent incontestable dans des rôles d'une importance relativement secondaire; à M^{lle} Berthe Dalbret, qui, sous la houppelande de la vieille Taven, a montré parfois de sérieuses qualités vocales, et à M^{lle} Louise Lagarde, très-gentille dans son rôle de petit berger.

Demain mercredi, le *Bel Armand*, par les artistes de l'Odéon.

UNE ARTISTE.

C'est de M^{me} Martrelli, première dugazon, première chanteuse d'opérettes, que nous voulons parler. Engagée par la nouvelle direction théâtrale pour la présente saison, l'artiste fut accueillie avec une certaine froideur, même avec hostilité, dès sa première apparition sur la scène angevine; et une partie de la presse locale se prononça bientôt pour son remplacement; *Angers-Review*, l'organe de l'Association artistique, disait aussi: « Nous applaudissons des deux mains au départ de M^{me} Martrelli. » Sans rechercher s'il y a eu justice ou excès de sévérité, nous croyons devoir rappeler quelques phases de l'existence de cette artiste qui vient de quitter la troupe après avoir joué à Saumur, non sans succès, depuis un mois, les rôles de Betty du *Chalet*, la *Petite Mariée*, Madeleine du *Postillon* et Serpolette des *Cloches de Corneville*.

Fille de M. Leroux, maître de musique à Boulogne-sur-Mer, M^{me} Martrelli, bien que musicienne excellente et pianiste distinguée, ne s'était point destinée au théâtre. Pendant le siège de Paris, elle perdit son mari, M. Mordreux, directeur de mines, puis ses deux petites filles; elle lutta héroïquement contre le malheur et la mauvaise fortune; et enfin, par le conseil de M. Guilleman, organiste de Paris bien connu dans le monde musical, elle entra au théâtre sous le nom de M^{me} Martrelli, et vint à Angers où elle fut engagée, par M. Emile Marck, pour la saison théâtrale 1874-75.

Son premier grand succès fut le rôle de Mignon qu'elle joua de manière à en faire une véritable création. Peu de temps après, une indisposition grave la retint éloignée de la scène; enfin, vers le commencement de janvier, M^{me} Martrelli fit dans *Mignon* une rentrée éclatante et termina brillamment la campagne. Les Saumurois eurent plusieurs fois l'occasion de l'applaudir. En fin de saison, avec M^{me} Derasse et M. Emile Marck, elle vint encore jouer sur notre scène dans un concert donné au profit des pauvres par la musique des sapeurs-pompiers que dirigeait M. Halbert. La même artiste parut aussi devant nous dans *Rigoletto* à côté de M^{me} Derasse, et dans le *Docteur Crispin* à côté de M^{me} Cifolelli.

Le lendemain de cette dernière représentation, 6 avril 1875, — nous précisons, — M^{me} Martrelli épousait à Angers M. Dorlin, premier chef d'orchestre du théâtre et prédécesseur de M. Gustave Lelong. Ce fut une brillante fête de famille que le mariage des deux artistes. Il y avait une nombreuse assistance pour la cérémonie religieuse à la cathédrale. Un orchestre composé d'artistes et d'amateurs angevins embellissait la réunion de ses harmonieux accents. L'arrivée du cortège fut saluée par une ouverture d'Auber. M. Perdreau chanta l'*O Salutaris*, M. Séjourné et M. Martel firent entendre chacun un solo de violon et de violoncelle.

Le soir même, les deux époux partaient pour Paris.

Un de nos confrères d'Angers terminait ainsi son compte rendu de la fête:

« Souhaitons à M. et M^{me} Dorlin, engagés pour l'été à La Rochelle, tout le succès qu'ils méritent, et, pour l'avenir, disons-leur: Au revoir! »

Ce n'est qu'après huit ans d'absence que M^{me} Martrelli, veuve une seconde fois, a reparu sur la scène où elle obtint ses premiers et éclatants succès. — Hélas! « Au revoir » est souvent non moins triste que le mot: « Adieu! »; notre dugazon s'en est bien aperçue pendant ces dernières semaines.

Vraiment, la carrière artistique n'est pas toujours d'une gaieté folle.

Variétés.

La rentrée du tribunal correctionnel de X...

Salle d'audience. — Juges, ministère public, témoins, etc. L'accusé est amené entre deux gendarmes.

LE PRÉSIDENT. — La séance est ouverte. Accusé, levez-vous! Vos nom et prénoms?

L'ACCUSÉ. — Jean... (s'interrompant). Tiens! ce n'est donc plus M. Dupont qui travaille ici?

LE PRÉSIDENT. — Que signifie cette interruption inconvenante?

L'ACCUSÉ. — Vous demande excuse, mon président, c'est que je m'attendais pas à celle-là.

LE PRÉSIDENT. — A quoi?

L'ACCUSÉ. — A ce que je ne serais plus jugé par M. Dupont. Depuis vingt ans qu'il était là, je suis bien venu devant lui quinze ou dix-huit fois. Nous avions fini par nous connaître. Pas camarades en apparence, c'est vrai! Y m'a condamné toujours; mais quoi! je lui en voulais pas, c'était son plaisir à c't'homme probablement.

LE PRÉSIDENT. — En voilà assez. Je vous ai laissé parler plus longtemps peut-être que je n'aurais dû. Je réitère ma question: Vos nom et prénoms.

L'ACCUSÉ. — Eh bien, tenez! voilà une question qu'il ne m'aurait pas faite. Il me connaissait bien. Jean Deretour, quoi! profession de braconnier, mais brave homme tout de même.

LE PRÉSIDENT. — Alors vous reconnaissez que vous vivez de braconnage!

JEAN. — C'te bêtise. Tout le monde le sait bien et peut-être (s'interrompant). Tiens! Elle est bonne, celle-là! (Il éclate de rire).

LE PRÉSIDENT (sévèrement). — Qu'est-ce que c'est que cette nouvelle frasque? Encore une fois, prévenu, je vous invite à prendre une attitude plus convenable.

JEAN. — Faites excuse, mon président, c'est que j'allais vous dire que j'avais dans la ville plus d'un client qui m'achetait du gibier et juste dans ce moment-là...

LE PRÉSIDENT (un peu inquiet). — Quoi?

JEAN. — Bien! Je vous ai tout à coup reconnu. Vous n'étiez pas juge l'autre année! Alors, je me suis souvenu que...

LE PRÉSIDENT (vivement). — Le tribunal n'a que faire de vos souvenirs. Taisez-vous et asseyez-vous. On va vous donner connaissance des charges qui pèsent sur vous.

(Le procureur de la République donne lecture de l'assignation. Jean Deretour est inculpé d'avoir vendu du gibier en temps prohibé.)

LE PRÉSIDENT (à l'accusé). — Qu'avez-vous à dire pour votre défense?

JEAN. — C'est mon avocat qui se chargera de ça, mais en attendant, mon président, si c'était un effet de votre bonté, je demanderais la permission de dire un mot.

LE PRÉSIDENT. — C'est votre droit, mais soyez bref.

JEAN. — Oh! ça ne sera pas long. C'est seulement pour faire mes amitiés au procureur et lui demander comment y s'porte depuis l'année dernière.

LE PROCUREUR DE LA RÉPUBLIQUE (troublé). — Je ne comprends pas ce que veut dire cet homme.

JEAN. — Allons donc! Faites donc pas des manières avec Bibi. Vous allez pas renier un vieux camarade.

LE PROCUREUR DE LA RÉPUBLIQUE (très-hautain). — Je ne pense pas avoir besoin de faire remarquer au tribunal que l'accusé et moi nous ne sommes pas du même monde, et que par conséquent nous n'avons jamais eu ensemble des rapports aussi familiers que pourrait le faire supposer le ton de cet homme.

JEAN. — Tê! ta! ta! tout ça est bel et bon,

pas moins vrai qu'il y a un an, vous m'apportiez mon ami et que vous me donniez des poignées de main. Même que nous avons bu plus d'un verre ensemble.

LE PRÉSIDENT. — En vérité, prévenu, vous abusez étrangement...

L'AVOCAT DU PRÉVENU. — Monsieur le président, si la défense n'est pas libre...

LE PRÉSIDENT (vivement). — Maître Durand, croyez bien que je ne songe pas à entraver la défense; mais vous avez été magistrat, vous avez dirigé des débats et vous n'auriez pas plus que moi toléré qu'un prévenu...

M^e DURAND. — Ah! c'est que du temps où j'étais magistrat, on n'était pas exposé à ce que les prévenus fussent d'anciens camarades de leurs juges.

JEAN. — Moi, je fais pas du tout ça un reproche à M. le procureur. Chacun gagne sa vie comme il peut, n'est-ce pas? Seulement, moi, je fais pas le fier avec les amis.

LE PROCUREUR. — Mais, encore une fois, je...

JEAN. — Allons donc! Vous savez bien que vous êtes venu plusieurs fois me voir pour me demander de voter pour votre député, M. Braillard. Même que, dans ce temps-là, vous me disiez que si M. Braillard était nommé, on renverrait tous les juges; alors moi, naturellement...

LE PROCUREUR (s'oubliant). — Eh bien, vous voyez que je ne vous mentais pas! Vous avez constaté vous-même tout à l'heure que le tribunal tout entier...

JEAN. — Ah! du moment que c'est pour en mettre d'autres, qu'est-ce que cela peut me faire?

LE PRÉSIDENT. — Le débat s'égare; en voilà assez! Asseyez-vous, nous avons à entendre les témoins. — (On introduit un témoin). — Témoin, levez la main! vous jurez de...

LE TÉMOIN. — Un instant. Sur quoi me faites-vous jurer?

LE PRÉSIDENT (avec bonhomie). — Oh! jurez sur ce que vous voudrez!

L'AVOCAT. — Permettez, monsieur le président, la loi sur l'abolition du serment judiciaire n'est pas encore votée.

LE PRÉSIDENT. — C'est vrai, mais l'opinion publique s'est, je crois...

L'AVOCAT. — La magistrature n'a pas à se préoccuper de l'opinion du dehors.

LE PRÉSIDENT. — Sans doute! Mais, vu les circonstances...

L'AVOCAT. — Je vous demande pardon, monsieur le président, c'est que j'ai encore quelques vieux préjugés.

LE PRÉSIDENT. — Cela vous passera: cela m'a bien passé, à moi! (Au témoin). Voyons, n'insistons pas. Je suppose que vous ne voulez pas jurer devant Dieu?

LE TÉMOIN. — Certainement non!

LE PRÉSIDENT. — Alors, si je vous proposais de jurer sur votre conscience...

LE TÉMOIN. — Qu'est-ce que c'est que cela?

LE PRÉSIDENT. — Dame, tout le monde sait cela! Aimez-vous mieux jurer sur votre honneur?

LE TÉMOIN. — Comme vous voudrez! Du reste cela n'a pas grande importance. Si je mens, qu'est-ce que mon honneur pourra me faire?

LE PRÉSIDENT. — Rien du tout assurément. Voyons, maintenant, dites ce que vous savez.

LE TÉMOIN. — Ma foi, monsieur le président, j'aime autant ne rien dire. Je connais notre député, M. Braillard, il m'a dit qu'il portait beaucoup d'intérêt à l'accusé et je ne me soucie pas de l'indisposer contre moi.

LE PRÉSIDENT. — Vous êtes sûr que M. Braillard s'intéresse à l'accusé?

LE TÉMOIN. — Tout ce qu'il y a de plus sûr.

LE PRÉSIDENT (avec humeur). — On aurait bien dû me dire cela plus tôt! Nous n'aurions pas perdu tant de temps. (Au procureur de la République.) Est-ce que vous tenez beaucoup à requérir?

LE PROCUREUR. — Je suis aux ordres du tribunal.

LE PRÉSIDENT (à l'avocat). — M^e Durand, nous vous écoutons.

L'AVOCAT. — Je serai bref et je me bornerai à faire observer au tribunal que l'accusé dispose dans sa commune de vingt-sept voix, qui, aux dernières élections, se sont toutes portées sur M. Braillard.

LE PRÉSIDENT. — Il suffit. (Lisant). Le tribunal, attendu que les faits ne lui paraissent pas suffisamment établis, acquitte le sieur Jean Deretour et ordonne qu'il soit mis en liberté.

(L'audience est levée.)

CONSEILS ET RECETTES.

On vient de découvrir, dans certains pays vignobles, un moyen très-sûr et très-économique pour éviter d'avoir le phylloxera dans les vignes. Le moyen est très-simple et réussit parfaitement; ils s'agit de planter de l'airielle ou myrtille, petit arbuste qui croît parfois dans les bois et qui est très-abondant dans le Nord.

On a constaté que des vignes phylloxérées touchant d'autres vignes qui ne l'étaient pas, étaient exemptées du fléau grâce à de petits arbustes d'airielle qui étaient plantés de distance en distance. L'airielle est un arbuste qui ne nuit en rien à la culture de la vigne.

Théâtre de Saumur.

TOURNÉES ARTISTIQUES ET LITTÉRAIRES (12^e année)

Albert CARRÉ, directeur. — H. de LANGLAY, administrateur.

Par autorisation spéciale de l'auteur

Mercredi 7 novembre 1883.

UNE SEULE REPRÉSENTATION EXTRAORDINAIRE

Donnée par les

ARTISTES du Théâtre National de l'ODÉON (SECOND THÉÂTRE FRANÇAIS)

MM. RÉGNIER, de l'Odéon; GARNIER, du théâtre des Nations (engagé spécialement); MONTBARS, THÉFER, GARRAUD, M^{lle} FASSY et DÉLIA, de l'Odéon.

Le grand succès du jour

LE BEL ARMAND

Pièce nouvelle en 3 actes, de M. Victor JANNET

Représentée pour la première fois sur le théâtre de l'Odéon le 5 septembre 1883.

DISTRIBUTION:

Armand Evrard.....	MM. Régnier.
Pierre Laroche.....	E. Garnier.
Verdonnet.....	Montbars.
André Laroche.....	Théfer.
Madame Evrard.....	M ^{lle} Fassy.
Jeanne.....	Délia.
Fabrice Evrard.....	MM. Garraud.
Un domestique.....	Brelan.

Le spectacle commencera par:

LE BILLET DE 1,000

Pièce nouvelle en 1 acte, de M. Victor JANNET.

Distribution:

Margaillan.....	MM. E. Garnier.
Desbourgettes.....	Montbars.
Hector Savarin.....	Garraud.
Pauline.....	M ^{lle} Délia.

Bureaux, 7 h. 1/2; rideau, 8 heures.

S'adresser, pour la location, chez M. COURANT, rue de la Comédie, et, pour avoir des cartes à l'avance, chez le Concierge du Théâtre.

Caisse d'épargne de Saumur.

Séance du 4 novembre 1883.

Versements de 80 déposants (10 nouveaux), 22,924 fr.

Remboursements, 29,092 fr. 91 c.

La Caisse d'épargne reçoit 2,000 fr. par livret, au taux de 3 fr. 75 pour 0/0.

On peut verser chez MM. les Percepteurs de Doué-la-Fontaine, de Louresse, d'Am-billou, de Martigné-Briand, de Vihiers, de Trémont, de Coron, de Montreuil-Bellay, du Puy-Notre-Dame, de Brézé, de Fontevrault, de Varennes-sous-Montsoreau, d'Allonnes, de Saint-Lambert-des-Levés et de Gennes.

Voici le sommaire du dernier numéro de l'*Univers illustré*:

TEXTE: Courrier de Paris, par Gérôme. — Alexandre Dumas jugé par son fils. — Une lettre de M. Octave Feuillet. — Alexandre Dumas au travail, par Adolphe Badin. — Alexandre Dumas et Lamartine. — Alexandre Dumas et Autran, par Joseph Autran. — Les obsèques d'Alexandre Dumas à Villers-Cotterets. Discours de M. Alexandre Dumas fils. — Bulletin financier, par Plutus. — Courrier des Modes, par M^{me} Iza de Cérigny. — Echecs.

GRAVURES: Paris. — Inauguration du monument élevé à la mémoire d'Alexandre Dumas: la statue et le groupe principal; le chevalier d'Artaignan, par Gustave Deré. — Les orateurs de la cérémonie: portraits de MM. A. de Leuven, Edmond About, Jules Claretie, H. de Lapommeraye et Halanzier. — Alexandre Dumas et son œuvre, par M. Paul Destez. — Alexandre Dumas en 1830, d'après une miniature du temps. — Alexandre Dumas en 1869. — Vues de Villers-Cotterets et de Puy: la maison natale, le tombeau, la maison mortuaire. — Manuscrit autographe de Dumas: *Gulliver*, féerie inédite, en quatorze tableaux. — Rébus.

Abonnements: un an, 21 fr.; six mois, 11 fr.; trois mois, 6 fr.

Bureaux: rue Auber, 3, Paris.

BIBLIOGRAPHIE

Nous ne saurions trop appeler l'attention de nos lecteurs sur le système de crédit offert par la Librairie Abel Pilon (A. Le Vasseur, successeur). Cette administration, dont nous publions souvent des annonces, compte aujourd'hui plus de quatre cent mille souscripteurs, et son importance prend de jour en jour des développements plus considérables.

Ce succès n'a pas lieu de nous étonner; le crédit accordé présente, en effet, des avantages qui permettent à toute personne de posséder les plus grands ouvrages scientifiques littéraires, historiques, géographiques, etc., sans débours apparent (cinq francs par mois par chaque centaine de francs d'achat). Nous avons en main le Catalogue général de cette maison, le plus complet de ceux qui existent en librairie; nos lecteurs peuvent se le procurer en faisant directement la demande, rue de Fleurus, 33, à Paris.

LA VÉRITÉ SUR LE MINISTÈRE THIBAUDIN, par VERITAS. — Détails inédits et nouveaux sur le ministre déchu, présentés sous une forme vive et concise, chez E. Dentu, libraire-éditeur, prix: 1 fr.

L'ART NATIONAL, *Etude sur l'histoire de l'art en France*, par H. DU CLEUZIOU. — 2 volumes illustrés de 20 chromolithographies, 20 grandes gravures hors texte et plus de 800 bois. Prix, broché, 80 francs; reliure artistique, 100 francs, payables 5 francs par mois. — Librairie A. PILON, A. LE VASSEUR, successeur, éditeur, 33, rue de Fleurus, à Paris.

Le Jeune Age Illustré, journal des enfants, paraissant tous les samedis, sous la direction de M^{lle} LERIDA-GROFROY. Editeur: Victor PALMÉ, 77, rue des Saints-Pères, Paris. Un an, 40 francs; 6 mois, 6 francs.

CRÉDIT HYPOTHÉCAIRE (23^e ANNÉE) PRÊTS sur MAISONS et BIENS RURAUX. Les demandes doivent être adressées à MM. REJOU et C^o, banquiers, rue Le Pelletier, 9, à Paris; il y est immédiatement répondu par lettres personnelles et ne portant aucune indication extérieure.

EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1878 (CLASSE 66).

MÉDAILLE D'ARGENT

COFFRES-FORTS

M. HAFNER aîné, fabricant de coffres-forts, a obtenu une MÉDAILLE D'ARGENT à l'Exposition universelle de Paris pour la perfection qu'il a apportée dans la construction de ses coffres-forts. Reconnus supérieurs pour leur solidité, leur incombustibilité, leurs serrures ont présenté au jury une sécurité incomparable contre les crocheteurs les plus habiles.

Nous sommes heureux de porter cette bonne nouvelle aux nombreuses personnes qui se sont déjà munies de coffres de la maison Hafner, et nous pensons qu'elle déterminera en faveur de cette maison ceux de nos lecteurs qui pourraient hésiter encore dans le choix d'un constructeur.

Coffres depuis 120 fr. jusqu'à 2,000 fr. et au delà. Pour les renseignements, s'adresser au bureau du journal, où il y en a toujours en dépôt.

En dehors du dépôt, un bel album en chromolithographie est à la disposition des personnes qui voudront se rendre compte du choix, de la variété et de la beauté des Coffres de la Maison HAFNER.

MUSIQUE.

Après l'éclatant succès de la « Vierge de Raphaël », de Jules Klein, le même compositeur vient de nous donner **Diamant du Cœur**, une valse nouvelle dont les mélodies, d'une exquise fraîcheur, ont le charme pénétrant d'une matinée de printemps! La valse *Fraises au Champagne* a donc trouvé, dans *Diamant du Cœur*, une admirable sœur qui voudront posséder tous les admirateurs de Jules Klein.

Cette année, d'ailleurs, accorda parfait du patriotisme et du bon goût; c'est dire que les œuvres suivantes du célèbre maître français font absolument fureur: *Royal-Caprice*, gavotte Louis XV, « Parfums Capiteux », « Lèvres de feu », « Au Pays Bleu », « Neige et Volcan », « Cuir de Russie », « Pazzo d'Amore », « Cerises Pompadour », « Patte de Velours », valse, « Radis Roses », mazurka, « Coup de Canif », « Cœur d'Artichaut », « Peau de Satin », « Tête de Linotte », « Truite aux Perles », polkas.

Chaque œuvre franco contre 2 fr. 50 c. en timbres-poste. Paris, COLOMBIER, Éditeur, rue Vivienne, 6. *Broderies d'Argent*: Nouvelles éditions très-faciles de « Diamant du Cœur », « Vierge de Raphaël », « Patte de Velours », valse, « Peau de Satin », polka, 1 fr. 70 c. chaque.

A Saumur, chez M^{me} MERCIER-FISCHER.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 5 NOVEMBRE 1883.

Valeurs au comptant.			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant.			Valeurs au comptant.		
Clôture préc.	Dernier cours.		Clôture préc.	Dernier cours.		Clôture préc.	Dernier cours.		Clôture préc.	Dernier cours.	
3 %	77 35	77 65	Est	738 75	737 50	OBLIGATIONS.			Gaz parisien	511	512
3 % amortissable	77 50	77 60	Paris-Lyon-Méditerranée	1345	1345	Ville de Paris, oblig. 1855-1860	502 50	503	Est	355	355
4 1/2 %	106 30	106 40	Midi	1135	1132 50	— 1865, 4 %	513	512	Midi	359 50	359 50
4 1/2 % (nouveau)	106 80	107	Nord	1798 75	1785	— 1869, 3 %	398	399 50	Nord	365 50	366 25
Obligations du Trésor	508	508	Orléans	1263	1270	— 1871, 3 %	389 25	389 50	Orléans	363	363
Banque de France	5370	5400	Ouest	770	772 50	— 1875, 4 %	505	509	Ouest	360	360
Société Générale	490	490	Compagnie parisienne du Gaz	1322 50	1322 50	— 1876, 4 %	505	505	Paris-Lyon-Méditerranée	367	366
Comptoir d'escompte	935	935	Canal de Suez	2370	2365	Bons de liquid. Ville de Paris	515	516	Paris-Bourbonnais	362	363
Crédit Lyonnais	517 50	522 50	C. gén. Transatlantique	495	490	Obligations communales 1879	444	440	Canal de Suez	562 50	563
Crédit Foncier, act. 500 fr.	1205	1225				Obligat. foncières 1879 3 %	445	446			
Crédit de France	343 75	337 50									

CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR

Ligne d'Orléans (Service d'Été)				Ligne de l'Etat (Service d'Hiver modifié depuis le 1 ^{er} octobre 1883)															
DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.				SAUMUR - MONTREUIL-BELLAY						MONTREUIL-BELLAY — SAUMUR									
8 heures	8 minutes du matin	express-poste.		Mixte matin.	Mixte matin.	Mixte soir.	Mixte soir.	Mixte soir.	Mixte soir.	Mixte matin.	Mixte matin.	Mixte soir.	Mixte soir.	Omn. soir.	Direct. soir.				
6	45	matin (s'arrête à la Possonnière)		Saumur. (départ)	6 05	8 50	1 05	3 20	7 55	Montreuil-Bellay (départ)	6 55	9 45	4 27	8 30	11 03				
8	50	matin, omnibus-mixte.		Chacé-Varrains	6 15	9 01	1 16	3 16	8 05	Brézé, Saint-Cyr-en-Bourg	7 13	10 07	4 43	8 46	11 10				
1	25	soir, —		Brézé, Saint-Cyr-en-Bourg	6 23	9 10	1 25	3 30	8 13	Chacé-Varrains	7 22	10 20	4 51	8 54	11 18				
2	32	— express.		Montreuil-Bellay (arrivée)	6 38	9 27	1 42	3 47	8 28	Saumur (arrivée)	7 35	10 33	5 3	9 06	11 35				
7	15	— omnibus.																	
10	26	— (s'arrête à Angers).																	
DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.				SAUMUR et MONTREUIL à THOUARS				THOUARS et MONTREUIL à SAUMUR				MONTREUIL-BELLAY — POITIERS venant d'Angers.				POITIERS — MONTREUIL-BELLAY allant à Angers.			
8 heures	26 minutes du matin	direct-mixte.		Mixte matin.	Mixte soir.	Mixte matin.	Mixte soir.	Mixte matin.	Mixte soir.	Omn. soir.	Omn. soir.	Mixte soir.	Omn. matin.	Mixte soir.	Mixte soir.				
8	21	— omnibus.		Saumur. (départ)	6 05	7 55	Thouars (départ)	8 56	3 50	Montreuil (départ)	7 7	1 53	8 35	Poitiers (départ)	5 50	12 10	6 10		
9	37	— express.		Montreuil-Bellay	7 03	8 40	Brion-sur-Thouet	9 09	4 02	Loudun	7 58	2 49	9 33	Neuville	6 28	12 55	7 02		
12	48	— soir, omnibus-mixte.		Lernay	7 14	8 51	Lernay	9 18	4 10	Arçay	8 27	3 14	9 53	Mirebeau	6 55	1 28	7 50		
4	44	— —		Brion-sur-Thouet	7 27	8 59	Montreuil-Bellay	9 45	4 27	Mirebeau	9 23	4	10 47	Arçay	8 01	2 27	9 10		
10	24	— express-poste.		Thouars (arrivée)	7 46	9 16	Saumur (arrivée)	10 33	5 03	Neuville	9 55	4 25	11 17	Loudun	8 38	3 13	10 12		
Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive à Saumur à 6 heures 56.																			

Etude de M^e GOUTARD, notaire à Neuillé.

A VENDRE

Pour entrer en jouissance le 24 juin 1885.

L'HOTEL DE LA RONDE

Situé commune de Vivy, à l'embranchement des routes de Saumur, Bourgueil, Vernantes et Baugé.

Actuellement exploité par M. Renard et comprenant:

Maison d'habitation et vastes servitudes, cour, jardin, pré et terre labourable, le tout d'un seul tenant, contenant environ 60 ares.

Grandes facilités de paiement.

Pour tous renseignements et pour traiter, s'adresser à M. JOUSSELIN, propriétaire et expert à Vivy, et à M^e GOUTARD, notaire. (661)

A VENDRE

D'OCCASION,

UNE PETITE MACHINE A VAPEUR

De 1 à 2 chevaux.

S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

JOLIE JUMENT

De pur sang,

5 ans, très-sage et sautant bien.

S'adresser au bureau du journal.

UNE JEUNE DAME

Demande un emploi de caissière et comptable dans une maison de commerce. S'adresser au bureau du journal.

M^e GOUTARD, notaire à Neuillé, demande de suite un Clerc sachant faire les actes courants.

ON DEMANDE une cuisinière pour la campagne. Bonnes références sont exigées. S'adresser au bureau du journal.

UN HOMME demande une place de cocher ou de valet de chambre. S'adresser au bureau du journal.

M. ROY, AIMÉ, à Oyron, par Thouars, demande une place de cocher ou valet de chambre; et pour sa femme un emploi de femme de chambre. (705)

POMMADE BERTINOT

pour la guérison radicale et infailible des cors aux pieds, durillons et œils de perdrix. — 1 fr. le flacon.

Chez MM. CLOSIER, pharmacien, rue du Marché-Noir, et NORMANDINE, pharmacien, rue Saint-Jean. (718)

Café BARLERIN hygiénique de santé, stomacique et fortifiant, préparé par R. BARLERIN, ph.-chim., à TARARE (Rhône).

Le Café BARLERIN est recommandé aux personnes nerveuses; il facilite la digestion, évite la gastrite, les gastralgies et les irritations d'intestins; il détruit la constipation, stimule l'appétit, rend le sommeil aux personnes irritées par un travail excessif, donne les meilleurs résultats dans la MIGRAINE et les NÉURALGIES. Le Café BARLERIN est un fortifiant par excellence, qui peut s'employer pendant les chaleurs comme boisson hygiénique pour empêcher la transpiration et préserver du choléra et de toutes les maladies épidémiques. Des MILLIERS DE MALADES doivent leur guérison à l'usage du Café BARLERIN, qui est le meilleur marché et le plus agréable des cafés de santé. Le Café BARLERIN est un produit alimentaire uniquement composé de fruits adoucissants et dont la composition chimique est à peu près la même que celle des eaux minérales les plus en réputation.

Se vend en boîtes de 1 kilog. pour en faire 200 tasses; prix: 4 fr.; de 500 gr., pour 100 tasses, prix: 2 fr., et de 250 gr., prix: 1 fr. 25.

LE COLLIER GALVANO-ELECTRIQUE RUSSE du docteur WIATKA est le préservatif sûr et commode du croup, de la coqueluche et des maladies graves du larynx chez les jeunes enfants. Prix: 2 fr.

Produits admis à l'Exposition universelle de Paris, 1878, avec 2 médailles d'honneur, se vendent à Tarare,

en gros, chez M. R. BARLERIN, pharmacien-chimiste.

Dépôt à Saumur chez M. GONDRAND épiciers, rue d'Orléans. (450)

ON DEMANDE un apprenti de magasin, dans une Maison de Nouveautés. S'adresser au bureau du journal.



PAS DE VENTE AU NUMÉRO

La France Théâtrale

Journal officiel des théâtres en France

Paraissant le Mercredi.

Ce journal publie la liste complète des pièces jouées chaque semaine dans tous les théâtres de France, les nouvelles théâtrales et comptes rendus qui lui sont adressés par ses correspondants des départements et de l'étranger.

BUREAUX: 23, rue de la Chaussée-d'Antin, PARIS.

Abonnements: Trois mois, 10 fr. — Six mois, 18 fr. — Un an, 30 fr.

Pour les abonnements, s'adresser: soit aux correspondants (à Saumur, bureau de l'Echo Saumurois), soit à l'administration de la France Théâtrale, en envoyant un mandat-poste à l'ordre de M. A. GIREL, directeur, à l'adresse ci-dessus.

GRANDS MAGASINS

DE

l'Épicerie Moderne

Rue et Place du Marché-Noir.

L. ALLORY

SAUMUR.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.